

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00482

ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LE CADRE DU FSL

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 novembre 2022

Nombre de membres en exercice: 71

Nombre de présents : 55 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 63

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Christiane BARAILLER, Mme M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE. M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, BOUCHOU. M. Gilles BOUDARD. M. Régis CADEGROS. Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, CHAVE, CHAVANNE, Mme Frédérique M. Charles M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU. Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD, M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 novembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20221117-D202200482I0

Date de mise en ligne : 24 novembre 2022

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,

M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET

<u>Membres titulaires absents excusés</u>:

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard LAGET,

M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 NOVEMBRE 2022

ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LE CADRE DU FSL

La société EDF est partenaire du Fonds de Solidarité Logement de la Métropole. Pour l'année 2022, EDF a attribué une contribution financière au FSL d'un montant total de 125 000 € incluant des aides financières directes pour un montant de 114 400 € et 10 600 € d'actions de prévention de la précarité énergétique des ménages.

Pour l'année 2022, deux actions sont proposées :

- la poursuite du dispositif « Diagnostic à Usage Econome du Logement (DUEL) » mis en place en partenariat avec l'ALEC 42,
- la mise en place d'actions collectives de sensibilisation aux éco-gestes portées par Face Loire.

Le « Diagnostic à Usage Econome du Logement » :

Il vise à effectuer à domicile un état des dépenses courantes des ménages liées au logement (électricité, gaz, chauffage et eau) et à apporter des conseils et des préconisations susceptibles de faire diminuer les factures des ménages. Un deuxième volet du DUEL permet un diagnostic du bâti, avec des recommandations de travaux permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du logement. L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire (ALEC 42) est chargée d'effectuer la réalisation de ces diagnostics.

La convention au titre de l'année 2022 vise à réaliser deux actions de formation, d'information et de promotion afin d'assurer le développement du dispositif auprès de partenaires et 22 diagnostics pour un montant maximal de 5 600 €. Ces diagnostics pourront notamment être mobilisés auprès de ménages identifiés dans le cadre des dispositifs de requalification du parc privé de Saint-Etienne Métropole. Ce dispositif s'inscrit par ailleurs dans les orientations de Saint-Etienne Métropole en matière de sensibilisation aux économies d'énergie.

Les actions collectives de sensibilisation aux éco-gestes

Le projet consiste à la mise en place d'actions collectives de sensibilisation aux éco-gestes. Les séances collectives sont systématiquement prolongées par une discussion pour identifier les messages clés et les comportements à adopter. Le projet est porté par Face Loire qui assurerait l'animation de cette action, la communication auprès des partenaires, et une évaluation sur les acquis des participants à l'issue de la session.

La convention au titre de l'année 2022 vise à réaliser des animations pour des groupes d'une vingtaine de personnes pour un montant maximal de 5 000 €. L'objectif est de toucher un maximum d'environ 200 personnes.

Le paiement sera effectué en fonction des actions réalisées. Les crédits non utilisés correspondant à la participation d'EDF pour l'année 2022 seront transférés pour des aides directes aux ménages.

Deux conventions, jointes au présent rapport, définissent les modalités de financement et de mise en œuvre de ces actions.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve les actions de prévention en matière de précarité énergétique financées par EDF pour l'année 2022 dans le cadre du FSL : le Diagnostic à Usage Econome du Logement et les actions collectives de sensibilisation aux éco-gestes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes,
- les dépenses et recettes correspondantes seront imputées aux chapitres 65 et 74 du budget Habitat et cohésion sociale, destination FSL, de l'exercice 2022 et 2023.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La secrétaire de Séance,

Siham LABICH 4^{ème} Vice-Présidente

Le Président,

Gaël PERDRIAU